

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-OUEST PROVENCE****N° 21/17****Objet de la délibération****Approbation du budget supplémentaire 2017 de l'Etat spécial de territoire Istres-Ouest Provence**

L'an deux mille dix sept et le 12 juillet, le Conseil de territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

M. Philippe CAIZERGUES

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, Mme Martine ARFI, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, M. Eric CASADO, Mme Aline CIANFARANI, Mme Monique CISELLO, M. Jean Louis DEROT, M. Daniel GAGNON, Mme Elisabeth GREFF, Mme Fabienne GRUNINGER, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Véronique IORIO, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Philippe POMAR, Mme Monique POTIN, M. René RAIMONDI, M. Yves VIDAL

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY par M. René RAIMONDI, Mme Anne-Caroline CIPREO par M. Jean HETSCH, Mme Laëtitia DEFFOBIS par Mme Claudie MORA, Mme Béatrix ESPALLARDO par M. Paul MOUILLARD, Mme Chantal GAMBI par M. Eric CASADO, M. Yves GARCIA par M. François BERNARDINI, Mme Muriel GINIES par Mme Monique CISELLO, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, M. Jean GUILLON par Mme Martine ARFI, Mme Nicole JOULIA par M. Jean Louis DEROT, M. Ange POGGI par Mme Véronique IORIO, Mme Maryse RODDE par M. Daniel HIGLI, Mme Monique TRINQUET par Mme Fabienne GRUNINGER, M. Frédéric VIGOUROUX par M. Gérald GUILLEMONT,

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

M. Jean Marc CHARRIER, M. Alain DELYANNIS, M. Gaëtan FERNANDEZ, M. Gilbert FERRARI, M. Michel LEBAN, Mme Emmanuelle PRETOT,

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Comme le budget primitif, le Budget Supplémentaire de l'État spécial de territoire est établi selon la nomenclature M57.

Monsieur le Président indique au Conseil de Territoire qu'en cours d'année, il soumet à l'assemblée délibérante un budget supplémentaire. Celui-ci a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permet ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Les principaux ajustements intégrés dans le budget supplémentaire sont les suivants :

- inscription de 200 000 € supplémentaires au chapitre 65 pour le versement de subventions aux associations. Cette correction est compensée par une réduction de 197 000 € des dépenses inscrites au chapitre 011 (charges à caractère général) et par l'inscription d'une recette complémentaire de 3 000 €,
- réduction du chapitre 011 de 750 000 € correspondant à des crédits afférents à la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Ces crédits sont relocalisés en parallèle au sein du budget annexe Déchet, pour le même montant,
- augmentation de 11 940 000 € des dépenses d'équipement afin de réintégrer une partie des restes à réaliser 2016 du fait de l'application du règlement budgétaire et financier de la métropole qui prévoit le non report des crédits de paiement non consommés en fin d'exercice.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

Oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés

Article unique :

Le Budget Supplémentaire 2017 de l'État spécial de territoire Istres-Ouest Provence est approuvé. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqués ci-après :

Section de Fonctionnement : - 747 000 €

Section d'Investissement : 11 940 000 €

Certifie conforme,

Le Président du Conseil de Territoire
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI